

Paris, le 3 Juillet 2020

Face à la situation actuelle inédite, la Banque de France aménage sa cotation et invite les entreprises à communiquer

Chaque année, la Banque de France attribue une cotation à plus de 270.000 entreprises, qui tient non seulement compte de leur documentation comptable mais aussi d'éléments qualitatifs qui sont portés à sa connaissance par les dirigeants. À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Depuis avril, la Banque de France a adapté son processus de cotation des données des bilans arrêtés à 2019 et, en juillet, elle s'attachera à recueillir, par le biais d'un questionnaire adressé à chaque dirigeant, les éléments d'information sur la situation financière actuelle de leur entreprise.

Un aménagement exceptionnel de la procédure de cotation en 2020

Attribuer une cotation aux entreprises dans le contexte économique actuel fortement affecté par la crise du COVID nécessite une attention particulière.

La cotation Banque de France étant un indicateur fondamental pour le bon suivi du financement et des risques de crédit pour l'économie nationale, il est impératif que l'exercice de cotation 2020 reflète au mieux les fondamentaux du tissu productif et intègre l'effet des dispositifs de support public qui ont été mis en place. L'expertise de la Banque de France en tant que premier organisme français de cotation est et doit rester un ancrage de confiance dans l'économie.

À cette fin, des mesures conservatoires ont été prises pour assurer la robustesse du diagnostic sur la situation financière d'une entreprises et la fiabilité de sa cotation en 2020 : la campagne de cotation est ainsi décalée sur le deuxième semestre 2020 de manière à donner du recul et disposer de perspectives plus stabilisées sur la trajectoire de l'entreprise.

[Pour en savoir plus : communiqué de presse du 8 avril 2020](#)

Les dirigeants d'entreprise invités à nous communiquer tout élément extracomptable

Lors de chaque examen, les analystes financiers veillent à ne pas dégrader de manière brutale la cotation à la suite d'une baisse temporaire d'activité et d'une perte de rentabilité dès lors qu'au vu de l'ensemble des informations transmises, la situation financière de l'entreprise cotée permet d'y faire face.

Cette année, encore plus que les années passées, le recueil des éléments qualitatifs est donc indispensable. Compte tenu de l'impact de cette situation sanitaire sur l'économie, les dirigeants ont souvent pris des mesures spécifiques pour amortir le choc, notamment en sollicitant des soutiens financiers, et nos experts analystes ont besoin de connaître ces informations.

À compter du 8 juillet, chaque dirigeant recevra, par mail ou par courrier, une invitation à répondre à un questionnaire en ligne. L'objectif est de communiquer les données clés qui ne se trouveront pas dans la dernière liasse fiscale disponible mais qui sont néanmoins indispensables pour aider les analystes à affiner leur appréciation et attribuer ou actualiser la cotation des entreprises.

Nous invitons les chefs d'entreprise à y répondre le plus précisément possible. Les analystes sont également disponibles pour mener des entretiens à la demande et sur RDV.

Les coordonnées de nos services sont disponibles sur notre site internet : www.banque-france.fr/la-banque-de-france/nous-connaître/implantations-de-la-banque.

La cotation Banque de France

La cotation est une appréciation portée sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 1 à 3 ans. Les 2/3 des cotes sont éligibles aux opérations de refinancement monétaire ; elles permettent de sélectionner les créances privées sur les entreprises que les banques peuvent apporter en garantie pour se refinancer auprès de l'Euro système.





Elle est attribuée individuellement « à dire d'expert » à toute entreprise réalisant un chiffre d'affaire annuel supérieur ou égal à 750 K€. Les analystes financiers de la Banque de France s'appuient sur les dernières données comptables et financières connues de l'entreprise en tenant compte de différents axes d'étude (rentabilité, liquidité, solvabilité...).

Des éléments d'ordre qualitatif, délivrés par le dirigeant lui-même à l'occasion d'entretiens bilatéraux (environ 50.000 par an), viennent compléter ces informations financières et permettent d'affiner le diagnostic en adaptant au mieux l'analyse à la situation réelle de l'entreprise. **Ils font partie intégrante de la cotation.**

Nous communiquons en toute transparence et portons à la connaissance du dirigeant l'évaluation réalisée sur son entreprise.

[Pour en savoir plus sur la cotation](#)

[La cotation en vidéo](#)

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers. Visitez notre site internet www.banque-france.fr Suivez nous    

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : presse@banque-france.fr